

À publier immédiatement

COVID-19

## Réouverture de la région bas-laurentienne et rappel des consignes sanitaires

**Rimouski, le 15 mai 2020** – À la veille du retrait du cordon sanitaire au Bas-Saint-Laurent, prévu le 18 mai prochain, et d'une possible augmentation des déplacements interrégionaux, la direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent souhaite sensibiliser les résidents du Bas-Saint-Laurent et des autres régions à l'importance du respect des consignes sanitaires qui prévalent en ce temps de pandémie du coronavirus.

Il est important de rappeler que le 29 avril, le gouvernement a annoncé un plan de réouverture graduel des régions. Si cette décision gouvernementale soulève certaines inquiétudes dans la population, le Dr Sylvain Leduc, directeur de la santé publique du Bas-Saint-Laurent, estime que la collaboration des Bas-Laurentiens, l'une des clés de la faible propagation du virus, doit demeurer : « Jusqu'à maintenant, la région du Bas-Saint-Laurent a été relativement épargnée par la COVID-19. Tout comme vous, nous souhaitons que notre région demeure un lieu sûr et sécuritaire. C'est pourquoi nous devons respecter l'ensemble des mesures d'hygiène et de distanciation sociale qui sont les plus efficaces actuellement dans la lutte à la COVID-19 ».

Il appert essentiel de rappeler que malgré la levée des barrages prévue le 18 mai prochain, **il est toujours demandé à toute personne d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre**, sauf en cas de réelle nécessité, et que des contrôles policiers pourront être réalisés dans l'objectif de limiter les entrées et sorties dans certains territoires. Source : [Quebec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

### Mesures sanitaires

Dans l'éventualité où une personne décidait tout de même de se rendre au Bas-Saint-Laurent, notamment les propriétaires de résidences secondaires, les comportements préventifs de base suivants sont indiqués :

- Si vous éprouvez des symptômes qui peuvent s'apparenter à la COVID-19, retardez votre venue dans la région et assurez-vous de vous déplacer lorsque votre état de santé sera revenu à la normale. Cette consigne doit d'ailleurs s'appliquer en tout temps, c'est-à-dire qu'il faut rester chez soi lorsque l'on présente des symptômes et éviter de circuler dans la communauté.
- Il est fortement suggéré d'apporter des réserves pour votre subsistance pour s'assurer que durant les 14 premiers jours de votre séjour, vous n'avez aucun déplacement à faire. Si vous aviez des besoins d'approvisionnements en matière de biens essentiels, nous vous prions de faire appel aux services de livraison des commerces locaux et de ne pas vous y présenter.
- Même dans une région qui est davantage épargnée et où les espaces sont vastes, la distance minimum de 2 mètres (6 pieds) entre les personnes est obligatoire partout et en toutes circonstances, que l'on soit à l'intérieur, des commerces et lieux publics, ou à l'extérieur.

- L'hygiène des mains est requise partout et puisque les stations de lavage des mains ne sont pas toujours à proximité, vous êtes priés d'avoir avec vous, en tout temps, un produit désinfectant et de l'utiliser dès que requis.
- Il vous est recommandé de porter en tout temps, un couvre-visage pour assurer une étiquette respiratoire adéquate si vous êtes dans un lieu public à haute densité de personnes.

« Nous sommes convaincus que l'adoption de comportements sociaux irréprochables, préventifs et surtout bienveillants rendra votre séjour sécuritaire, dans le respect de toute la communauté qui habite notre région. Protégeons-nous mutuellement. », souligne le Dr Leduc.

### **Rassemblements**

Avec l'arrivée du beau temps et la levée des barrages, nombreux pourraient être tentés de faire fi de l'interdiction de se rassembler. Toutefois, il est rappelé que tous les rassemblements intérieurs et extérieurs sont toujours interdits.

### **Dépistage de la COVID-19**

Force est de constater que le virus de la COVID-19 circule sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Afin de protéger les personnes les plus à risque de développer des complications, la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent rappelle qu'en présence de symptômes s'apparentant à la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat, malaises gastriques, etc.), **il est demandé à toutes les personnes de s'isoler afin de limiter leurs contacts et de prendre un rendez-vous rapidement pour un test dépistage en téléphonant à la ligne 1 877 644-4545.**

### **À propos du CISSS du Bas-Saint-Laurent**

Le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent est un établissement qui a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population bas-laurentienne en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent. Avec un budget de plus de 759 M\$, le CISSS emploie quelque 7850 employés, peut compter sur 568 médecins, dentistes et pharmaciens et des centaines de bénévoles qui ont à cœur les soins et services à la population ainsi que les valeurs de l'établissement, soit la collaboration, l'humanisation, l'engagement et la responsabilisation.

– 30 –

Information : Ariane Doucet-Michaud  
Conseillère-cadre aux communications stratégiques  
à la présidence-direction générale et relations avec les médias  
418 734-2112 (bureau)  
418 318-4751 (cellulaire)  
ariane.doucet.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca  
[www.cisss-bsl.gouv.qc.ca](http://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca)